

05.09.2013 - 10:00 Uhr

## Directives anticipées Croix-Rouge lancées en Suisse romande

Bern (ots) -

La Croix-Rouge propose désormais des directives anticipées du patient en Suisse romande. Elle a mis en place un réseau de conseillers compétents qui aident les personnes intéressées à rédiger leurs directives en bonne et due forme. Pour compléter son offre, la CRS conserve le document, afin d'en garantir la disponibilité 24h/24.

Les directives anticipées CRS définissent le traitement médical qu'une personne souhaite recevoir ou non, dans la perspective d'une perte de la capacité de discernement. Depuis le 1er janvier dernier, les médecins ont l'obligation de vérifier si le patient en possède et le cas échéant de les appliquer. Les directives ne doivent donc pas contenir de contradictions ou de demandes auxquelles les médecins ne peuvent répondre. Les directives anticipées CRS répondent à ces critères. Elles ont un niveau de détails élevé, ce qui les rend particulièrement efficaces. Elles contiennent par exemple les situations dans lesquelles elles sont applicables, l'échelle personnelle de valeurs, le nom d'une personne de confiance et l'acceptation ou le refus d'un traitement.

Avec ou sans conseil

L'élaboration de directives exige une réflexion approfondie et l'idéal est de se faire conseiller dans cette démarche. Pour ce faire, la CRS a mis en place un réseau de conseillères et conseillers qui couvre toute la Suisse romande. En Suisse alémanique, ce réseau est déjà actif depuis plusieurs mois. Un entretien avec l'un des spécialistes CRS permet de discuter de ses besoins, ses attentes face à la vie et la mort, et donc de définir ses choix. Ensuite, le conseiller rédige les directives en fonction des souhaits formulés.

Pour ceux qui préfèrent remplir leurs directives sans recourir au service-conseil, la CRS propose un formulaire à télécharger gratuitement (en français, allemand et italien) sur [www.directives-anticipees.ch](http://www.directives-anticipees.ch), avec la possibilité de consulter une notice d'aide et un glossaire.

Entre de bonnes mains

Les directives anticipées ne sont efficaces que si elles sont disponibles en cas de besoin. C'est pourquoi la CRS a ouvert un centre de dépôt que les équipes médicales peuvent contacter à toute heure. Avant d'enregistrer les directives CRS, le centre en vérifie le contenu. De plus, il invite périodiquement les détenteurs à actualiser leurs directives. Ils ont ainsi la possibilité de vérifier si le contenu correspond toujours à ce qu'ils veulent.

Les diverses prestations autour des directives anticipées CRS sont proposées à des prix abordables et des rabais sociaux peuvent être octroyés en fonction du budget du demandeur. La CRS tient à ce qu'un maximum de personnes utilisent leur droit à l'autodétermination.

Contact:

Le service-conseil est disponible dans tous les cantons romands, au besoin les conseillers se déplacent. Pour en savoir plus sur la prestation et d'éventuelles manifestations dans votre canton en particulier, veuillez vous adresser directement aux personnes de contact suivantes:

- Croix-Rouge fribourgeoise, Charles Dewarrat, directeur, 026 347 39 40, [direction@croix-rouge-fr.ch](mailto:direction@croix-rouge-fr.ch)

Conférence publique jeudi 3 octobre 2013, à 17h00, à Fribourg

- Croix-Rouge genevoise, Julien Bonnet, 022 304 04 04, [j.bonnet@croix-rouge-ge.ch](mailto:j.bonnet@croix-rouge-ge.ch)

- CRS Jura bernois, Sandra Roulet Romy, directrice, 032 489 10 03

- Croix-Rouge canton de Neuchâtel, 032 886 88 60

- Croix-Rouge valaisanne, Colette Cipolla, 027 322 13 54, [aideauxproches@croix-rouge-valais.ch](mailto:aideauxproches@croix-rouge-valais.ch)

- Croix-Rouge vaudoise, 032 886 88 60

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002289/100743342> abgerufen werden.